

**OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE
DE L'ONTARIO (OTÉLFO)**

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2024

**OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE
DE L'ONTARIO (OTÉLFO)**

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
Rapport de la direction	1
Rapport de l'auditeur indépendant	2
État de la situation financière	4
État des résultats	6
État de l'évolution de l'actif net	7
État des flux de trésorerie	8
Notes complémentaires	9

RAPPORT DE LA DIRECTION

La direction de l'Office des télécommunications éducatives de langue française de l'Ontario (OTÉLFO) est responsable des états financiers, des notes et des autres renseignements financiers contenus dans le rapport financier ci-après.

La direction a préparé les états financiers selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Afin de présenter fidèlement tous les éléments d'information importants, il a fallu recourir à des estimations raisonnables et à des jugements professionnels. La direction a la conviction que les états financiers présentent fidèlement la situation financière de l'OTÉLFO au 31 mars 2024, ainsi que les résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date.

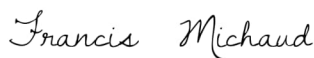
Consciente de ses responsabilités et des limites inhérentes à tout système, la direction a développé et applique un système de contrôle interne qui lui donne l'assurance raisonnable que les actifs de l'OTÉLFO sont protégés contre les pertes et que les documents comptables constituent une source fiable pour la préparation des états financiers.

Le conseil d'administration veille à ce que la direction de l'OTÉLFO s'acquitte de ses obligations en matière de rapport financier, et il lui appartient, en définitive, d'examiner et d'approuver les états financiers. Le conseil d'administration accomplit ses fonctions d'examen des états financiers principalement par l'entremise du comité d'audit. Le comité d'audit rencontre la direction et l'auditeur indépendant pour discuter des résultats des travaux d'audit et des questions de présentation de l'information financière, et pour s'assurer que chacune des parties s'acquitte bien de ses responsabilités. L'auditeur externe a libre accès au comité d'audit, avec ou sans la présence de la direction.

Les états financiers pour l'exercice clos le 31 mars 2024 ont été audités par Marcl Lavallée, comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés, l'auditeur nommé par les membres de l'OTÉLFO. Le rapport de l'auditeur indépendant précise ses responsabilités, l'étendue de l'audit et exprime son opinion professionnelle sur les états financiers.



Michelle Séguin, CPA
Directrice générale



Francis Michaud, CPA
Vice-président et chef de l'exploitation

Toronto (Ontario)
Le 21 juin 2024

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
L'Office des télécommunications éducatives de langue française de l'Ontario (OTÉLFO)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Office des télécommunications éducatives de langue française de l'Ontario (OTÉLFO) (« l'organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2024, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif du secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états. Le rapport annuel est censé être mis à notre disposition après la date du présent rapport.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations lorsqu'elles seront mises à notre disposition et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lecture du rapport annuel, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ce rapport, nous serons tenus de signaler le problème aux responsables de la gouvernance.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif du secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.



OTTAWA
400-1420 place Blair Towers Place
Ottawa ON K1J 9L8
T 613 745-8387
F 613 745-9584

Marcil-Lavallee.ca
Comptables professionnels agréés
Chartered Professional Accountants

 **MOORE**
Un membre indépendant de
Moore North America, Inc.
An independent member
of Moore North America, Inc.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Marcil Lavallée

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa (Ontario)
Le 21 juin 2024

Marcil Lavallée

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

31 MARS 2024

4

	2024	2023
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	4 430 489 \$	2 980 577 \$
Débiteurs (note 4)	1 805 120	3 106 488
Frais payés d'avance	2 461 083	1 797 337
	8 696 692	7 884 402
ENCAISSE AFFECTÉE (note 5)	7 037 941	9 136 912
DROITS DE DIFFUSION (note 6)	15 366 057	15 582 724
PROGRAMMATION MAISON (note 7)	4 802 050	6 040 746
ACTIF – AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (note 8)	6 353 200	5 487 300
IMMOBILISATIONS (note 9)	5 125 245	6 461 526
	38 684 493	42 709 208
	47 381 185 \$	50 593 610 \$

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Jean Lépine

Président du Conseil

Frédéric Duquay

Présidente du Comité de finances et vérification

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

31 MARS 2024

5

	2024	2023
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs et frais courus (note 10)	4 719 471 \$	4 871 339 \$
Apports reportés (note 11)	980 422	2 584 603
	5 699 893	7 455 942
PASSIF – AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (note 8)	3 333 900	3 216 500
APPORTS REPORTÉS – DROITS DE DIFFUSION (note 12)	18 895 307	18 890 376
APPORTS REPORTÉS – PROGRAMMATION MAISON (note 13)	4 862 683	6 056 604
APPORTS REPORTÉS – IMMOBILISATIONS (note 14)	6 239 900	7 373 872
	33 331 790	35 537 352
	39 031 683	42 993 294
ACTIF NET		
Affectations internes (note 5)		
- Fonds TFO	1 519 008	1 519 008
- Fonds de pension	-	-
Non affecté	6 830 494	6 081 308
	8 349 502	7 600 316
	47 381 185 \$	50 593 610 \$

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

ÉTAT DES RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024

6

	2024	2023
PRODUITS		
Apports		
- Subventions de fonctionnement (note 15)	24 401 910 \$	25 945 979 \$
- Financement de projets spéciaux (note 16)	1 089 182	3 069 431
- Corporatifs et gouvernementaux (note 17)	2 910 203	2 656 797
Autres produits (note 18)	2 078 764	2 198 280
Amortissement des apports reportés		
- Droits de diffusion (note 12)	5 806 033	5 782 937
- Programmation maison (note 13)	3 573 532	4 552 974
- Immobilisations (note 14)	2 133 972	2 279 271
	41 993 596	46 485 669
CHARGES		
Programmation et émissions	11 886 120	14 572 822
Production et technologie	8 545 543	9 350 224
Administration	8 707 596	8 593 619
Amortissement des droits de diffusion	5 806 033	5 782 937
Amortissement de la programmation maison	3 573 532	4 552 974
Amortissement des immobilisations	2 133 972	2 279 271
Avantages sociaux futurs	1 340 114	1 353 562
	41 992 910	46 485 409
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT GAINS ACTUARIELS NETS SUR LES RÉGIMES D'AVANTAGES SOCIAUX FUTURS	686	260
Gains actuariels nets – Régimes d'avantages sociaux futurs	748 500	281 200
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	749 186 \$	281 460 \$

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024

7

	Affectations internes		Non affecté	2024 Total	2023 Total
	Fonds TFO	Fonds de pension			
SOLDE AU DÉBUT	1 519 008 \$	- \$	6 081 308 \$	7 600 316 \$	7 318 856 \$
Excédent des produits sur les charges	-	-	749 186	749 186	281 460
SOLDE À LA FIN	1 519 008 \$	- \$	6 830 494 \$	8 349 502 \$	7 600 316 \$

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024

8

	2024	2023
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	749 186 \$	281 460 \$
Ajustements pour :		
Amortissement des droits de diffusion	5 806 033	5 782 937
Amortissement de la programmation maison	3 573 532	4 552 974
Amortissement des immobilisations	2 133 972	2 279 271
Gains actuariels nets – Régime d'avantages sociaux	(748 500)	(281 200)
Amortissement des apports reportés – droits de diffusion	(5 806 033)	(5 782 937)
Amortissement des apports reportés – programmation maison	(3 573 532)	(4 552 974)
Amortissement des apports reportés – immobilisations	(2 133 972)	(2 279 271)
	686	260
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 3)	(1 118 427)	(5 189 780)
	(1 117 741)	(5 189 520)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS ET EN ACTIFS INCORPORELS		
Subventions – droits de diffusion	5 810 964	4 696 995
Subventions – programmation maison	2 379 612	1 747 294
Subventions – immobilisations	1 000 000	968 740
Acquisition de droits de diffusion	(5 589 366)	(4 789 253)
Acquisition de programmation maison	(2 334 837)	(2 461 060)
Acquisition d'immobilisations – montant net	(797 691)	(1 184 514)
	468 682	(1 021 798)
ACTIVITÉ NETTE DE PLACEMENT		
Variation nette de l'encaisse affectée	2 098 971	(444 463)
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	1 449 912	(6 655 781)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	2 980 577	9 636 358
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	4 430 489 \$	2 980 577 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie consistent de l'encaisse.

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Office des télécommunications éducatives de langue française de l'Ontario (l'Office) est une société d'État créée le 1 avril 2007 selon un décret. L'Office est un réseau de télédiffusion indépendant de langue française et un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et, à ce titre, n'est pas sujet à l'impôt sur le revenu.

Les principaux objectifs de l'Office sont d'offrir de la radiodiffusion et de la télécommunication éducative en langue française au grand public, de répondre aux intérêts et aux besoins de la communauté francophone et de développer les connaissances et les habiletés de cette communauté.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été préparés selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public (NC-OSBLSP). L'Office a choisi d'appliquer les chapitres de la série SP 4200 pour les organismes sans but lucratif du secteur public. Les méthodes comptables utilisées par l'Office sont décrites ci-dessous :

Utilisations d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations utilisées portent sur la durée de vie utile des immobilisations, des droits de diffusion, des coûts de programmation maison capitalisés et sur l'estimation de certaines provisions. Les estimations comprennent également les clés de répartition utilisées afin de capitaliser la quote-part de la main-d'œuvre et des autres charges à titre de coûts de programmation maison. Les estimations comprennent également l'actif et le passif liés aux avantages sociaux futurs.

Certains des éléments pour lesquels des estimations importantes ont été effectuées sont l'actif et le passif au titre des prestations déterminées pour le régime de retraite à prestations constituées et les régimes d'avantages complémentaires de retraite. Pour estimer ces montants, la direction doit formuler des hypothèses qu'elle considère raisonnables, notamment à l'égard des taux d'inflation, d'actualisation et de mortalité. Elle prend aussi en considération les augmentations de salaires à venir et l'âge de retraite des employés. Toute modification apportée aux hypothèses pourrait avoir une incidence importante sur les résultats et la situation financière de l'Office. La charge liée aux prestations de retraite du personnel pourrait augmenter ou diminuer au cours des exercices à venir.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Apport à recevoir

Un apport à recevoir est comptabilisé en actif lorsque le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que la réception finale du montant est raisonnablement assurée.

Constatation des produits

Apports

L'Office applique la méthode du report pour comptabiliser les apports.

Les apports non affectés sont constatés à l'état des résultats lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Les apports affectés explicitement ou implicitement à l'acquisition d'immobilisations, de droits de diffusion ou d'émissions de télévision produites à l'interne pour des exercices futurs (programmation maison) sont reportés à l'état de la situation financière et constatés à l'état des résultats selon la même méthode d'amortissement et la même période que les actifs connexes.

Les apports affectés explicitement ou implicitement à des charges particulières pour des exercices futurs (programmation maison ou autres) sont reportés à l'état de la situation financière et constatés à l'état des résultats au cours de la période où les charges connexes sont engagées.

Abonnements et autres produits

Les produits tirés des abonnements de distribution du signal, de vente de services, de publicité et distribution, de vente de produits éducatifs et autres sont constatés lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Intérêts

Les intérêts sont constatés lorsqu'ils deviennent exigibles.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Constatation des produits (suite)

Apports reçus sous forme de fournitures et de services

L'Office comptabilise les apports reçus sous forme de fournitures et/ou services, lorsque leur juste valeur peut être raisonnablement établie et que ces fournitures et/ou services sont utilisés dans le cadre des opérations courantes et que ceux-ci auraient été autrement acquis. Les apports reçus sous forme de fournitures et/ou services sont comptabilisés à la juste valeur des fournitures et/ou services reçus.

Instruments financiers

Lors de leur comptabilisation initiale, les instruments financiers sont classés soit dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, ou soit dans celle sur les instruments financiers évalués à la juste valeur. Les opérations qui ne sont pas de nature contractuelle ne génèrent pas d'éléments considérés comme des instruments financiers.

Les actifs évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif se composent de l'encaisse, des débiteurs et de l'encaisse affectée.

Les passifs évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif se composent des créditeurs et frais courus.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'Office détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'Office détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers (suite)

Coûts de transaction

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués à la juste valeur sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Office consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

Programmation maison, droits de diffusion et coûts de production

La programmation maison, les droits de diffusion et les coûts de production sont comptabilisés comme suit :

Programmation maison

La programmation maison comprend les émissions de télévision produites à l'interne. La programmation réalisée et en cours de production, laquelle démontre une valeur future réalisable par le biais des moyens de communication télévisuels et Web-interactifs de TFO, est comptabilisée au coût, sur une base individuelle, déduction faite de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur cumulatives. Le coût comprend le coût des matières et des services, ainsi que la quote-part de la main-d'œuvre et des autres dépenses directes imputables. Les coûts de la programmation sont constatés dans les coûts des services de télévision et des nouveaux médias à l'état des résultats selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de quatre ans ou lorsque la programmation est vendue ou jugée inutilisable.

Droits de diffusion et coûts de production

Les droits de diffusion et les productions sous contrat de coproduction, de préachat et d'acquisition sont comptabilisés au coût. Ils sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de quatre ans.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites au coût diminué de l'amortissement cumulé.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire et selon les périodes suivantes :

	Périodes
Mobilité (tablettes et téléphones intelligents)	2 ans
Machines de bureau	3 ans
Infrastructure de bureau	4 ans
Équipement informatique de production	5 ans
Équipement de production	7 ans
Ameublement et mobilier	10 ans
Améliorations locatives	Selon la durée du bail

Dépréciation des immobilisations, des droits de diffusion et de la programmation maison

Quand une immobilisation, un droit de diffusion ou un élément de programmation maison cesse de contribuer à la capacité de l'Office de fournir des services, l'excédent de la valeur comptable sur la valeur résiduelle de cet actif, s'il y a lieu, est constaté à l'état des résultats.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Avantages sociaux futurs

L'Office comptabilise ses obligations découlant des régimes d'avantages sociaux à prestations déterminées, déduction faite de la juste valeur des actifs des régimes. À cette fin, l'Office a adopté les méthodes suivantes :

- l'évaluation actuarielle des obligations au titre des prestations constituées relatives aux prestations de retraite et aux avantages complémentaires de retraite est fondée sur la méthode de répartition des prestations projetées au prorata des services. Cette évaluation comprend la meilleure estimation de la direction concernant l'évolution future des niveaux de salaire, de la croissance d'autres coûts, de l'âge de départ à la retraite des salariés et d'autres facteurs actuariels;
- pour les besoins du calcul du taux de rendement prévu des actifs des régimes, ces actifs sont évalués à leur juste valeur;
- le gain actuariel (la perte actuarielle) résulte de l'écart entre le rendement à long terme réel des actifs des régimes au cours d'une période et le rendement prévu pendant cette période, ou des modifications apportées aux hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les obligations au titre des prestations constituées. Les gains actuariels (pertes actuarielles) de chaque exercice sont comptabilisés sur une base systématique et sont amortis sur la période moyenne estimative de services futurs des participants actifs ayant droit à des prestations du régime, soit 12 ans. La période moyenne estimative de services futurs des participants actifs des autres régimes complémentaires est de 16 ans.

Conversion des devises

Les éléments monétaires d'actif et de passif libellés en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan, tandis que les autres éléments d'actif et de passif sont convertis au taux en vigueur à la date de l'opération. Les produits et les charges libellés en devises sont convertis au taux moyen en vigueur durant l'exercice, à l'exception des dépenses liées aux éléments non monétaires d'actif et de passif qui sont converties au taux d'origine. Les gains et les pertes de change sont inclus dans les résultats de l'exercice.

Financement excédentaire

Les ministères peuvent exiger le remboursement de tout financement excédentaire. Tout remboursement est comptabilisé dans l'exercice en cours.

État des gains et pertes de réévaluation

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté, car l'Office ne détient aucun instrument financier évalué à la juste valeur ou découlant d'une opération en devises pour lequel aucun choix n'a été effectué en vertu du paragraphe .19A du chapitre SP 2601 - Conversion des devises.

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2024

15

3. VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE DU FONDS DE ROULEMENT

	2024	2023
Débiteurs	1 301 368 \$	(1 203 510) \$
Frais payés d'avance	(663 746)	(375 963)
Créditeurs et frais courus	(151 868)	(345 256)
Apports reportés	(1 604 181)	(3 265 051)
	(1 118 427) \$	(5 189 780) \$

4. DÉBITEURS

	2024	2023
Ministère de l'Éducation	534 142 \$	225 667 \$
Gouvernement fédéral	591 734	295 865
Corporatifs et autres	173 117	1 811 430
Taxes à la consommation	506 127	773 526
	1 805 120 \$	3 106 488 \$

5. ENCAISSE AFFECTÉE (suite)

- (a) Une portion des apports reçus annuellement peut être attribuée au renouvellement des immobilisations techniques de l'Office pour assurer le suivi et les mises à jour reliés aux changements technologiques.
- (b) Au cours de l'exercice 2008-2009, l'Office a pris la décision d'affecter une portion des fonds issus de la dissolution de la Fondation TVOntario et reçus au cours d'un exercice antérieur. À ce titre, les fonds affectés pourront être utilisés à des fins déterminées par le conseil d'administration de temps à autre et seulement avec l'approbation de celui-ci.
- (c) Le ministère de l'Éducation a confié à l'Office le mandat de développer une offre de ressources d'apprentissages en ligne (Module d'apprentissage en ligne pour l'élémentaire en Ontario) couvrant la totalité du curriculum de l'élémentaire de langue française en Ontario afin de soutenir le personnel enseignant, les élèves et les parents.
- (d) Le ministère de l'Éducation a confié à l'Office le mandat de développer un système d'apprentissage en ligne coordonné et efficace en Ontario, dans lequel les élèves ont un accès élargi à des options d'apprentissage en ligne de haute qualité et accessibles, peu importe où ils vivent ou vont à l'école.
- (e) Sur une base annuelle, une portion du budget de fonctionnement est octroyée spécifiquement pour répondre aux exigences de la Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario (LAPHO). Le solde de 73 440 \$ est comptabilisé à titre d'apport reporté et ajouté à titre d'encaisse affectée.
- (f) Le Fonds des médias du Canada (FMC) finance certaines programmations maison. Le solde de 60 633 \$ est comptabilisé à titre d'apport reporté et ajouté à titre d'encaisse affectée.
- (g) Une portion du budget de fonctionnement a été octroyée et attribuée à des projets catégorisés en tant que priorités d'entreprise. Le solde de 725 932 \$ est comptabilisé à titre d'apport reporté et ajouté à titre d'encaisse affectée.
- (h) Trois partenaires ont fait appel à l'Office pour les projets Série de balados sur la francophonie, Capsules Autochtones des 5 peuples de l'Ontario et les cours en ligne.
- (i) Sur une base annuelle (septembre à août), Le ministère de l'Éducation finance un projet d'atelier de français langue seconde auprès des écoles anglophones de l'Ontario. Le solde de 15 024 \$ est comptabilisé à titre d'apport reporté et ajouté à la réserve.

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2024

18

6. DROITS DE DIFFUSION

	2024			
	Solde de début	Ajouts	Dispositions	Solde de fin
Coût des droits de diffusion et productions complétées	27 268 131 \$	5 589 366 \$	(8 012 132) \$	24 845 365 \$
Amortissement cumulé	(11 685 407)	(5 806 033)	8 012 132	(9 479 308)
Valeur nette	15 582 724 \$			15 366 057 \$

	2023			
	Solde de début	Ajouts	Dispositions	Solde de fin
Coût des droits de diffusion et productions complétées	28 160 191 \$	4 789 253 \$	(5 681 313) \$	27 268 131 \$
Amortissement cumulé	(11 583 783)	(5 782 937)	5 681 313	(11 685 407)
Valeur nette	16 576 408 \$			15 582 724 \$

7. PROGRAMMATION MAISON

	2024			
	Solde de début	Ajouts	Dispositions	Solde de fin
Coût des programmations maison	15 919 861 \$	2 334 837 \$	(6 873 352) \$	11 381 346 \$
Amortissement cumulé	(9 879 115)	(3 573 533)	6 873 352	(6 579 296)
Valeur nette	6 040 746 \$			4 802 050 \$

	2023			
	Solde de début	Ajouts	Dispositions	Solde de fin
Coût des programmations maison	19 071 794 \$	2 461 060 \$	(5 612 993) \$	15 919 861 \$
Amortissement cumulé	(10 939 134)	(4 552 974)	5 612 993	(9 879 115)
Valeur nette	8 132 660 \$			6 040 746 \$

8. ACTIF ET PASSIF – AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Description des régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite

L'Office a des régimes à prestations déterminées, capitalisés et non capitalisés, et des régimes à cotisations déterminées, lesquels garantissent à la plupart de ses salariés le paiement de prestations de retraite et d'avantages complémentaires de retraite.

Le régime de retraite auquel participent la plupart des employés de l'Office comporte deux volets. Le premier volet est à prestations déterminées entièrement financé par l'Office en vertu duquel les prestations de retraite sont fondées sur le nombre d'années de service et sur le salaire de fin de carrière. Les prestations de retraite font l'objet chaque année d'une majoration correspondant au taux d'inflation jusqu'à un maximum de 3 %. Le deuxième volet est à cotisations déterminées et les cotisations sont versées par l'Office et les participants. Les régimes d'avantages complémentaires de retraite sont des régimes contributifs d'assurance maladie, dentaire et vie.

Total des paiements en espèces

Les paiements en espèces au titre des avantages sociaux futurs, constitués des cotisations de l'Office à son régime de retraite capitalisé, des sommes versées directement aux bénéficiaires au titre des autres régimes non capitalisés et des cotisations aux régimes à cotisations déterminées, totalisent 1 340 114 \$ (2023 : 1 353 562 \$).

Régimes à prestations déterminées

L'Office évalue ses obligations au titre des prestations constituées et la juste valeur des actifs du régime pour fins comptables au 31 mars de chaque année. L'évaluation actuarielle la plus récente du régime de retraite aux fins de la capitalisation a été effectuée par Eckler en date du 31 mars 2024 et est une extrapolation des données et de l'évaluation complète datée du 31 mars 2023.

Régimes à cotisations déterminées

Les coûts totaux constatés au titre du régime à cotisations déterminées s'élèvent à 299 218 \$ (2023 : 297 171 \$).

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2024

20

8. ACTIF ET PASSIF – AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Rapprochement de la situation de capitalisation des régimes d'avantages sociaux futurs et des montants inscrits dans les états financiers

	2024		
	Régime de retraite capitalisé	Autres régimes non capitalisés	Total
Obligation au titre des prestations constituées	19 314 000 \$	2 898 500 \$	22 212 500 \$
Juste valeur des actifs des régimes	(24 857 800)	-	(24 857 800)
Situation de capitalisation – déficit (surplus) du régime	(5 543 800)	2 898 500	(2 645 300)
Gain (perte) actuariel(le) net(te) non amorti(e)	(809 400)	435 400	(374 000)
Passif (actif) au titre des prestations constituées	(6 353 200) \$	3 333 900 \$	(3 019 300) \$

	2023		
	Régime de retraite capitalisé	Autres régimes non capitalisés	Total
Obligation au titre des prestations constituées	16 411 000 \$	2 270 600 \$	18 681 600 \$
Juste valeur des actifs des régimes	(22 464 900)	-	(22 464 900)
Situation de capitalisation – déficit (surplus) du régime	(6 053 900)	2 270 600	(3 783 300)
Gain (perte) actuariel(le) net(te) non amorti(e)	566 600	945 900	1 512 500
Passif (actif) au titre des prestations constituées	(5 487 300) \$	3 216 500 \$	(2 270 800) \$

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2024

21

8. ACTIF ET PASSIF – AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Composition des actifs du régime de retraite

La composition des actifs du régime de retraite selon l'évaluation à la date de mesure, soit le 31 mars, se présente comme suit :

	2024	2023
	%	%
Catégorie d'actifs		
Titres de capitaux propres	60	60
Titres de créances	40	40
Autres	-	-
	100	100

Coûts des avantages sociaux futurs constatés dans l'exercice et prestations versées

	2024	
	Régime de retraite	Autres régimes
Coûts des avantages sociaux futurs constatés	467 300 \$	153 800 \$
Prestations versées, remboursements et transferts	707 100 \$	36 400 \$

	2023	
	Régime de retraite	Autres régimes
Coûts des avantages sociaux futurs constatés	900 700 \$	180 600 \$
Prestations versées, remboursements et transferts	1 184 200 \$	33 600 \$

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2024

22

8. ACTIF ET PASSIF – AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

La composition des coûts des avantages sociaux futurs constatés se détaille comme suit :

	Régime de retraite		Autres régimes	
	2024	2023	2024	2023
Coûts des avantages au titre des services courants	911 700 \$	1 068 300 \$	119 200 \$	136 500 \$
Amortissement des pertes actuarielles nettes (gains actuariels nets)	(56 000)	59 700	(60 200)	(38 000)
Intérêts au titre des avantages de retraite	1 023 800	996 700	-	-
Perte actuarielle (gain actuariel) lié(e) au rendement prévu de l'actif du régime	(1 412 200)	(1 224 000)	94 800	82 100
	467 300 \$	900 700 \$	153 800 \$	180 600 \$

Principales hypothèses

Les principales hypothèses utilisées sont les suivantes (moyenne pondérée) :

	2024	
	Régime de retraite	Autres régimes
	%	%
Obligation au titre des prestations constituées		
Taux d'actualisation	5,75	4,30
Taux de croissance de la rémunération :		
Employés non-syndiqués	2,50 par année	-
Employés syndiqués	2,50 par année	-
Coût des avantages sociaux futurs		
Taux d'actualisation	5,75	4,30
Taux de rendement prévu des actifs des régimes à long terme	5,75	-
Taux de croissance de la rémunération :		
Employés non-syndiqués	2,50 par année	-
Employés syndiqués	2,50 par année	-

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2024

23

8. ACTIF ET PASSIF – AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Principales hypothèses (suite)

	2023	
	Régime de retraite	Autres régimes
	%	%
Obligation au titre des prestations constituées		
Taux d'actualisation	6,20	4,10
Taux de croissance de la rémunération :		
Employés non-syndiqués	2,5 par année	-
Employés syndiqués	2,5 par année	-
Coût des avantages sociaux futurs		
Taux d'actualisation	6,20	4,10
Taux de rendement prévu des actifs des régimes à long terme	6,20	-
Taux de croissance de la rémunération :		
Employés non-syndiqués	2,5 par année	-
Employés syndiqués	2,5 par année	-

Pour les autres régimes, les taux tendanciel hypothétiques du coût des soins de santé sont fondés sur les éléments suivants :

	2024	2023
	%	%
Soins médicaux combinés :		
Taux tendanciel initial du coût des soins médicaux combinés	4,81	4,89
Niveau vers lequel baisse le taux tendanciel	3,57	3,57
Année où le taux devrait se stabiliser	2040	2040
Soins dentaires		
Taux tendanciel initial du coût des soins dentaires	4,81	4,00
Niveau vers lequel baisse le taux tendanciel	3,57	3,57
Année où le taux devrait se stabiliser	2040	2040

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2024

24

9. IMMOBILISATIONS

	2024			
	Solde de début	Ajouts	Dispositions	Solde de fin
Coût des immobilisations				
Mobilité	234 982 \$	-	(1 521) \$	233 461 \$
Machines de bureau	1 237 271	24 782	(5 482)	1 256 571
Infrastructure de bureau	822 180	2 570	-	824 750
Équipement de production	19 202 501	25 524	(4 981)	19 223 044
Équipement informatique de production	13 982 550	719 189	-	14 701 739
Ameublement et équipement	2 143 286	20 476	-	2 163 762
Améliorations locatives	7 600 757	5 150	-	7 605 907
Autres biens	69 250	-	-	69 250
	45 292 777	797 691	(11 984)	46 078 484
Amortissement cumulé				
Mobilité	229 658	4 661	(1 521)	232 798
Machines de bureau	1 117 754	71 588	(5 482)	1 183 860
Infrastructure de bureau	594 744	65 136	-	659 880
Équipement de production	15 253 110	1 174 634	(4 981)	16 422 763
Équipement informatique de production	13 226 268	460 258	-	13 686 526
Ameublement et équipement	1 783 968	127 096	-	1 911 064
Améliorations locatives	6 587 167	220 554	-	6 807 721
Autres biens	38 582	10 045	-	48 627
	38 831 251	2 133 972	(11 984)	40 953 239
Valeur nette	6 461 526 \$			5 125 245 \$

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2024

25

9. IMMOBILISATIONS (suite)

	2023			
	Solde de début	Ajouts	Dispositions	Solde de fin
Coût des immobilisations				
Mobilité	243 053 \$	3 848 \$	(11 919) \$	234 982 \$
Machines de bureau	1 251 266	37 428	(51 423)	1 237 271
Infrastructure de bureau	562 253	259 927	-	822 180
Équipement de production	18 364 625	837 876	-	19 202 501
Équipement informatique de production	13 959 022	23 528	-	13 982 550
Ameublement et équipement	2 143 286	-	-	2 143 286
Améliorations locatives	7 498 727	102 030	-	7 600 757
Autres biens	118 114	(48 864)	-	69 250
	44 140 346	1 215 773	(63 342)	45 292 777
Amortissement cumulé				
Mobilité	230 249	10 300	(10 891)	229 658
Machines de bureau	894 296	244 650	(21 192)	1 117 754
Infrastructure de bureau	561 890	32 854	-	594 744
Équipement de production	14 177 474	1 075 636	-	15 253 110
Équipement informatique de production	12 679 785	546 483	-	13 226 268
Ameublement et équipement	1 647 228	136 740	-	1 783 968
Améliorations locatives	6 364 580	222 587	-	6 587 167
Autres biens	28 561	10 021	-	38 582
	36 584 063	2 279 271	(32 083)	38 831 251
Valeur nette	7 556 283 \$			6 461 526 \$

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2024

26

9. IMMOBILISATIONS (suite)

	2024	2023
Valeur nette		
Mobilité	663 \$	5 324 \$
Machines de bureau	72 711	119 517
Infrastructure de bureau	164 870	227 436
Équipement de production	2 800 281	3 949 391
Équipement informatique de production	1 015 213	756 282
Ameublement et équipement	252 698	359 318
Améliorations locatives	798 186	1 013 590
Autres biens	20 623	30 668
	5 125 245 \$	6 461 526 \$

10. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

	2024	2023
Comptes fournisseurs et charges à payer	2 473 278 \$	3 315 402 \$
Salaires et avantages sociaux courus	1 971 871	1 383 248
Sommes à remettre à l'État	274 322	172 689
	4 719 471 \$	4 871 339 \$

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2024

27

11. APPORTS REPORTÉS

	2024		
	MÉO	Autres	Total
Charges reportées			
Solde au début	2 269 259 \$	268 469 \$	2 537 728 \$
Plus : montant reçu	799 372	201 486	1 000 858
Moins : montant constaté à titre de produit	(2 269 259)	(303 929)	(2 573 188)
Solde à la fin	799 372	166 026	965 398
Projets spéciaux			
Solde au début	-	46 875	46 875
Plus : montant reçu	15 024	-	15 024
Moins : montant constaté à titre de produit	-	(46 875)	(46 875)
Solde à la fin	15 024	-	15 024
Total	814 396 \$	166 026 \$	980 422 \$

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2024

28

11. APPORTS REPORTÉS (suite)

	2023		Total
	MÉO	Autres	
Charges reportées			
Solde au début	3 925 134 \$	237 966 \$	4 163 100 \$
Plus : montant reçu	1 909 452	221 586	2 131 038
Moins : montant constaté à titre de produit	(3 565 327)	(191 083)	(3 756 410)
Solde à la fin	2 269 259	268 469	2 537 728
Projets spéciaux			
Solde au début	1 686 554	-	1 686 554
Plus : montant reçu	728 000	1 500 000	2 228 000
Moins : montant constaté à titre de produit	(1 390 640)	(1 453 125)	(2 843 765)
Moins : montant à remettre au MÉO	(1 023 914)	-	(1 023 914)
Solde à la fin	-	46 875	46 875
Total	2 269 259 \$	315 344 \$	2 584 603 \$

12. APPORTS REPORTÉS – DROITS DE DIFFUSION

	2024	2023
Solde au début	18 890 376 \$	19 976 318 \$
Plus :		
Acquisitions financées par le financement reçu au cours de l'exercice	2 685 919	1 721 786
Fonds réservés – MÉO	3 050 045	2 900 209
Fonds réservés – autres fonds	75 000	75 000
Moins :		
Disposition	-	-
Amortissement – montant constaté à titre de produit	(5 806 033)	(5 782 937)
Solde à la fin	18 895 307 \$	18 890 376 \$

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2024

29

13. APPORTS REPORTÉS – PROGRAMMATION MAISON

	2024	2023
Solde au début	6 056 604 \$	8 862 284 \$
Plus :		
Acquisitions financées par le financement reçu au cours de l'exercice	2 318 978	1 747 294
Fonds réservés – autres fonds (FMC)	60 633	-
Moins :		
Amortissement – montant constaté à titre de produit	(3 573 532)	(4 552 974)
Solde à la fin	4 862 683 \$	6 056 604 \$

14. APPORTS REPORTÉS – IMMOBILISATIONS

	2024	2023
Solde au début	7 373 872 \$	8 684 403 \$
Plus :		
Acquisitions financées par le financement reçu au cours de l'exercice	52 628	208 493
Fonds réservés – MÉO	947 372	760 247
Moins :		
Amortissement – montant constaté à titre de produit	(2 133 972)	(2 279 271)
Solde à la fin	6 239 900 \$	7 373 872 \$

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2024

30

15. APPORTS – SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

	2024	2023
<i>Financement annuel / Montant octroyé</i>		
Subvention de base	21 644 923 \$	22 850 404 \$
Subvention de base – LAPHO	657 300	657 300
Subvention de capital et de support aux immobilisations	1 750 000	1 750 000
Subvention – droits de diffusion	5 615 764	4 621 995
Subvention – programmation maison	1 171 713	960 001
<i>Total reçu année en cours : ministère de l'Éducation</i>	30 839 700	30 839 700
Produits constatés provenant des apports reportés des années antérieures	5 890 500	7 562 683
Transfert aux apports reportés – fonds engagés	(4 796 788)	(5 569 908)
Transfert aux apports reportés – amortissement futur	(7 531 502)	(6 886 496)
	24 401 910 \$	25 945 979 \$

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2024

31

16. APPORTS – FINANCEMENT DE PROJETS SPÉCIAUX

	2024		
	MÉO	Autres	Total
Financement reçu au cours de l'exercice	1 057 331 \$	- \$	1 057 331 \$
Financement constaté des apports reportés	-	46 875	46 875
Moins : apports reportés	(15 024)	-	(15 024)
	1 042 307 \$	46 875 \$	1 089 182 \$

	2023		
	MÉO	Autres	Total
Financement reçu au cours de l'exercice	953 667 \$	1 500 000 \$	2 453 667 \$
Financement constaté des apports reportés	1 686 553	-	1 686 553
Moins : apports reportés	(1 023 914)	(46 875)	(1 070 789)
	1 616 306 \$	1 453 125 \$	3 069 431 \$

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2024

32

17. APPORTS – CORPORATIFS ET GOUVERNEMENTAUX

	2024	2023
<i>Ministère de l'Éducation</i>		
Financement reçu au cours de l'exercice	2 725 200 \$	2 605 000 \$
<i>Fonds des médias du Canada</i>		
Financement reçu au cours de l'exercice	1 267 899	787 293
Produits constatés provenant des apports reportés des années antérieures	15 858	713 765
Moins : transfert aux apports reportés – fonds engagés – programmation maison	(60 633)	-
Moins : transfert aux apports reportés – amortissement futur – programmation maison	(1 163 124)	(1 533 459)
<i>Autres organismes de l'Ontario</i>		
Financement reçu au cours de l'exercice	4 000	16 000
<i>Autres provinces</i>		
Financement reçu au cours de l'exercice – droits de diffusion	75 000	75 000
Produits constatés provenant des apports reportés des années antérieures	27 268	46 132
Moins : transfert aux apports reportés – fonds engagés – droits de diffusion	(75 000)	(75 000)
Moins : transfert aux apports reportés – amortissement futur – droits de diffusion	(27 268)	(46 132)
Financement reçu au cours de l'exercice	141 920	115 517
Moins : apports reportés de l'exercice	(20 917)	(47 319)
	2 910 203 \$	2 656 797 \$

OFFICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉDUCATIVES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2024

33

18. AUTRES PRODUITS

	2024	2023
Abonnements de distribution du signal	1 051 417 \$	1 063 454 \$
Vente de services	45 057	265 443
Publicité et distribution	5 171	15 347
Vente de produits éducatifs	183 974	174 773
Sous-location	158 305	154 635
Revenus d'intérêts	567 890	378 126
Dons reçus sous forme de services	62 830	114 353
Dons et autres	4 120	32 149
	2 078 764 \$	2 198 280 \$

19. OPÉRATIONS CONCLUES AVEC DES ORGANISMES APPARENTÉS

À titre de promoteur du Régime de retraite de l'Office des télécommunications éducatives de langue française de l'Ontario, l'Office s'est engagé à payer certains coûts du régime de retraite, dont la rémunération des employés y travaillant, les honoraires professionnels ainsi que les coûts rattachés à l'utilisation des locaux incluant certains coûts connexes.

20. INSTRUMENTS FINANCIERS

Objectifs et politiques en matière de gestion des risques financiers

L'Office est exposé à divers risques financiers qui résultent à la fois de ses activités de fonctionnement et d'investissement. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction.

L'Office ne conclut pas de contrats visant des instruments financiers, incluant des dérivés financiers, à des fins spéculatives.

20. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risques financiers

Les principaux risques financiers auxquels l'Office est exposé et les principales politiques de gestion des risques financiers qu'il applique sont détaillés ci-après :

Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de pertes financières que l'Office subirait si un client ou une partie à un instrument financier manquait à ses obligations. Ce type de risque découle principalement de certains actifs financiers détenus par l'Office, incluant notamment la trésorerie et équivalents de trésorerie et les débiteurs.

L'Office est exposé à un risque de crédit relativement à ses débiteurs. Le risque de crédit auquel elle fait face est jugé faible en raison de la nature des débiteurs, qui proviennent principalement de gouvernements. En fin d'exercice, il n'y a aucune créance considérée en souffrance. L'Office n'est exposé à aucun risque important à l'égard d'un débiteur en particulier ou d'une quelconque contrepartie.

L'exposition maximale de l'Office au risque de crédit correspond aux montants présentés dans les débiteurs à l'état de la situation financière au 31 mars 2024.

Risque de change

L'Office est exposé au risque de change en raison de la trésorerie et équivalents de trésorerie et des débiteurs libellés en dollars américains. Au 31 mars 2024, la trésorerie et équivalents de trésorerie libellée en dollars américains totalise 50 025 \$ USD (67 784 \$ CAD) (2023 : 197 238 \$ USD (266 922 \$ CAD)).

L'Office ne conclut pas de contrats visant à couvrir le risque de change auquel il est exposé et est d'avis que le risque de change auquel ses instruments financiers sont exposés est minime.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité désigne le risque que l'Office ne soit pas en mesure de remplir ses obligations financières au moment requis.

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie. Afin d'atteindre ses objectifs et d'acquitter ses obligations, l'Office établit des prévisions budgétaires, mais ne prépare pas de budget de trésorerie détaillé.

Au 31 mars 2024, le solde de trésorerie et équivalents de trésorerie et d'encaisse affectée de l'Office s'élève à 11 468 430 \$ (2023 : 12 117 489 \$). Toutes les obligations financières de l'Office, qui totalisent 4 719 471 \$ (2023 : 4 871 339 \$), ont des échéances contractuelles de moins de 365 jours.

21. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

L'Office s'est engagé, d'après des contrats de location-exploitation échéant le 31 décembre 2028, à verser une somme totale de 3 076 707 \$ pour la location d'espaces de bureau. Les loyers minimaux exigibles pour les quatre prochains exercices s'élèvent à 952 620 \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2025, à 959 098 \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2026, à 822 345 \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2027 et à 342 644 \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2028.

L'Office s'est engagé, d'après un contrat de location-exploitation échéant en 2026-2027, à verser un montant total de 542 284 \$ pour des services de régie. Les paiements pour les trois prochains exercices s'élèvent à 199 397 \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2025, à 204 381 \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2026 et à 138 506 \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2027.

Au 31 mars 2023, l'Office s'est engagé à faire l'acquisition de droits de diffusion pour un montant total de 1 529 250 \$ dont 1 413 038 \$ sera payé au cours de l'exercice clos le 31 mars 2025, 114 212 \$ au cours de l'exercice clos le 31 mars 2026 et 2 000 \$ au cours de l'exercice clos le 31 mars 2027.

22. ÉVENTUALITÉ

Le financement reçu des ministères gouvernementaux peut faire l'objet d'un remboursement suite à une vérification si le financement reçu est jugé excédentaire en fonction des ententes de financement convenues entre les parties. Au 31 mars 2024, la direction n'a pas été informée d'un quelconque remboursement éventuel, à l'exception des montants à remettre déjà comptabilisés.

23. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2023 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2024.